



*Département de l'Isère
Commune de Saint Georges d'Espéranche*

REGISTRE N° 1

MISE À DISPOSITION AU PUBLIC

Objet : Modification simplifiée n° 2 du P.L.U.

DU 30 MARS 2020 au 30 AVRIL 2020 INCLUS

Le présent registre contenant 24 feuillets non
mobiles est destiné à recevoir les observations
du public ;



Objet de l'enquête :

Modification simplifiée n° 2 du P.L.U.

Arrêté n° 259-19 prescrivant la modification simplifiée n° 2 du P.L.U.

Durée de mise à disposition au public :

Du 30 mars 2020 au 30 avril 2020 inclus.

Consultation du dossier :

En Mairie les lundis et les samedis de 8h30 à 12h00.

Du mardi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.





NEANT



24.

N EANT

Le délai de mise à disposition du public étant
expiré

Je soussigné Camille LASSALLE, Maire de la
Commune de Saint Georges d'Espéranché,
déclare clos le présent registre qui a été mis à
disposition du public du lundi 30 mars 2020 au
jeudi 30 avril 2020 inclus.

du 02 juin au 1^{er} juillet 2020 (COVID-19)

Les observations consignées au registre sont au
nombre de : zéro

En outre, j'ai reçu 3 lettre(s) dont des
Personnes Publiques Associées avec avis favorable.
commentaires.

Saint Georges d'Espéranché, le 02 juillet 2020.

Le Maire,



Camille LASSALLE.

Le Maire

Brigitte Groix (Election au 28/05/2020)



[Handwritten signature]